SAINT CYR EN VAL
SAMEDI 29 MAI 2027 - à partir de 16h30

1) Organisation

• Organisateur, date et lieu de l'épreuve :

- Organisateur : U.S. St Cyr en Val- Section Trail
- Date de l'épreuve : **Samedi 29 MAI 2027.**
- "Village Départ-Arrivée" : **Domaine de la Jonchère**, 374 rue André Champault, 45590 Saint-Cyr-en-Val
- ***L'accueil des participants se fera à partir de 14 h*** au "Village Départ-Arrivée"- La Jonchère

• Quelques coordonnées :

- Blog : http://trail-saint-cyr-en-val.fr
- Inscription internet : https://www.protiming.fr
- Email : trailsaintcyr45@gmail.com

• Divers :

- Parking, rue André Champault, non surveillé ; aucune responsabilité de l'association n'est engagée en cas de vol ou de dégradation dans un véhicule.
- Possibilité de toilettes et de douches – Salle Polyvalente – rue Champault.

2) Parcours et horaires des épreuves

Pour le TRAIL :

- 3 parcours variés permettant la découverte de la Sologne sur et hors-sentiers ; moins de 10% de bitume ; dénivelé de 50 à 100 m selon la distance
- Courses ouvertes à tous, licenciés ou non selon les horaires suivants des départs :

- 16 h 30 pour le Trail des 3 Châteaux - 23 km ;
- 17 h pour le Trail La Fontaine - 16 km ;
- 17 h 45 pour Trail Le Morchêne - 8 km.

Pour la MARCHE NORDIQUE ou SPORTIVE :

- 2 distances sont proposées :

- La Solognote - 15 km avec départs libres entre 16 h 30 et 17 h 30,
-Le Parcours du Val - 9 km avec départs libres entre 17 h et 18 h.

- marche nordique ou sportive ouverte à tout public marcheur nordique ou non, confirmé ou non, licencié ou non..

- priorité aux traileurs par rapport aux marcheurs nordiques sur les secteurs communs des parcours.

Une course d'initiation trail (0.3 à 1.2 km) est proposée pour les enfants du groupe scolaire de Saint Cyr en Val.

- La signalisation des parcours sera matérialisée différemment par des fléchages et/ou par de la rubalise selon les 2 types d'épreuves.
- Les vélos et tout engin motorisé sont formellement interdits sur les parcours, sauf munis d'une accréditation de l'organisation. Les circuits ne sont pas adaptés aux fauteuils handisports (sauf Joëlettes).

3) Inscription et retrait de dossard

A • Les participants peuvent s'inscrire par internet, par courrier ou sur place le jour de la manifestation.

- ***Inscription par internet à partir du site ProTiming.fr*** (avec possibilité de vérifier son inscription) – Date limite **Vendredi 28 MAI 2027 -14 heures.**

- ***Inscription par courrier*** : L'inscription par courrier est possible mais ***le bulletin d'inscription devra être parvenu au plus tard le Jeudi 27 MAI 2027*** accompagné d'un chèque à l'ordre de U.S. St Cyr en Val - Section Trail , d'un PPS FFA (Parcours Prévention Santé) ou d'une copie de la licence, à l'adresse suivante : **Mr CHAU Xavier Trail des Châteaux 71 Impasse des Pinsons -45590 Saint-Cyr-en-Val. (Attention au délai d'acheminement du courrier !)**

- ***Inscription sur place (Château de La Jonchère – rue Champault – Saint Cyr en Val) possible le Samedi 29 Mai 2027 de 9 h à 12 h ou à partir de 14 h :***

 * ***pour les traileurs, au plus tard 30 minutes avant chaque départ d'une épreuve*** (avant 16 h 00 pour le Trail des 3 Châteaux - 23 km ; avant 16 h 30 pour le Trail La Fontaine - 16 km ; avant 17 h15 pour le Trail Le Morchêne - 8 km) ;

 ***pour les marcheurs**, inscriptions possibles jusqu'à 17 h 30 pour la Solognote - 15 km et 18 h pour le Parcours du Val - 9 km.

B • Documents à fournir :

Traileurs(ses) :

Présentation OBLIGATOIRE au moment de l'inscription, au plus tard le jour de la manifestation de l'un des documents ci-dessous selon différents cas :

- **Pour les licenciés** :
 - soit une **licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) en cours de validité à la date de l'épreuve** ; Attention : Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
 - soit une **licence sportive délivrée par une fédération agréée (UFOLEP, FSGTF, ASPTT, FSCF, FSPN, FFH, FFSA, FCD) sur laquelle apparaît la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition., en cours de validité à la date de l'épreuve ;**

- Attention ! **Les licences FFTRI, FFCO et FFPM ne sont pas acceptées.**

- **Pour les non-licenciés majeurs** :
 - **un document PPS FFA (= Pass Prévention Santé)** obtenu en se connectant sur la plateforme web dédiée **pps.athlé.fr** du site de la Fédération Française d'Athlétisme **en cours de validité à la date de la manifestation** (validité maximale de 1an**).**

- **Pour les non-licenciés mineurs** :
 - soit **un document PPS FFA (= Parcours Prévention Santé)** obtenu en se connectant sur la plateforme web dédiée **pps.athlé.fr** du site de la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation (**validité maximale de 1 an).**
 - soit le questionnaire de santé ou un **certificat médical de "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de sport en compétition, de moins d'un an le jour de la course. L'original de ce document sera conservé par l'organisateur** en tant que justificatif en cas d'accident ;
 - une **autorisation parentale** incluant l'autorisation de soins.

- **Aucune dérogation ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée. Les concurrents ne pourront prendre le départ que s'ils ont fourni l'un des justificatifs listés ci-dessus, soit à leur inscription, soit au moment du retrait des dossards le jour de la manifestation.**

Marcheur(se)s :

- Une licence ou un PPS ou un certificat médical de moins d'un an n'est pas obligatoire.
- Tout participant à la marche nordique ou sportive peut fournir **un questionnaire dit PPS (= Parcours Prévention Santé)** rempli sur l'honneur en le téléchargeant à partir du site **PPS - Athlé de la Fédération d'Athlétisme**. Pour être valable lors de l'inscription sur le site de Protiming, ce PPS devra être réalisé **au maximum 1 an avant la date de la manifestation**.
- **Tout participant mineur devra fournir obligatoirement une autorisation parentale.**

C • Coût de l'engagement (compris le repas-barbecue pour chaque participant) :

Trail 29 mai	Jusqu'au 14 Mai	Du 15 au 28 mai	Sur place
Le Morchêne - 8 km	13 euros	15 euros	18 euros
La Fontaine - 16 km	18 euros	20 euros	23 euros
Les 3 Châteaux - 23 km	20 euros	22euros	25 euros
Marche Nordique (ou Sportive)			
Le Parcours du Val - 9 km	10 euros	11 euros	11 euros
La Solognote - 15 km	12 euros	13 euros	13 euros

- **Repas pour tout accompagnateur**…… ……**9 €**

Tout engagement est ferme et définitif ; dans le cas de non-participation à l'une des épreuves, aucun remboursement dont les frais d'inscription ne sera effectué pour quelque motif que ce soit (annulation à l'initiative du participant, maladie du coureur,,…).

• Lors cette édition 2027, l'association US SAINT CYR en VAL – section TRAIL a pour objectif de soutenir une association caritative en lui reversant sous la forme d'un don une partie des frais d'inscription (1 euro par participant adulte et enfant à cette manifestation sportive) :

- **Plykystose rénale – dons d'organe soutenant les personnes touchées par des maladies rénales nécessitant des greffes.**

D · Restriction d'inscription :

- Le nombre de places est limité pour le **TRAIL : 1 000 dossards** répartis de la manière suivante **: 400 pour le Trail Le Morchêne - 8 km ; 400 pour le Trail La Fontaine - 16 km ; 200 pour leTrail Les 3 Châteaux - 23 km.**
- **En fonction de l'évolution des inscriptions, l'organisation se réserve le droit de réajuster les quantités de dossards attribuées à chaque course.**
-
- ***Les parcours de 8 km pour le Trail et de 9 km pour le Marche Nordique ou Sportive sont accessibles aux Cadets et plus (coureurs nés en 2011 et avant).***
- ***Les parcours de 16 km pour le Trail et de 15 km pour la Marche Nordique ou Sportive sont accessibles aux Juniors et plus (coureurs nés en 2009 et avant).***
- ***Le Trail de 23 km est réservé aux Juniors et plus (coureurs nés en 2009 et avant).***

E ·Retrait de dossard :

- Un coureur ou marcheur préinscrit pourra retirer son dossard :
 - soit le **mercredi 26 MAI 2027, jeudi 27 MAI 2027 ou Vendredi 28 MAI 2027 de 10 h à 18 h 30 chez** le magasin de sport **Millet, 32 Rue Royale – Orléans**
 - **soit le samedi 29 MAI 2027 de 9 h à 12 h** sur le site du château de la Jonchère, 374 rue André Champault, 45590 Saint-Cyr-en-Val ;
 - **soit sur place, jour des épreuves, le samedi 29 MAI 2027, à partir de 14 h et au plus tard 20 minutes minimum avant le départ de l'épreuve concernée** sur le site du château de la Jonchère, 374 rue André Champault, 45590 Saint-Cyr-en-Val ;

- **Pour retirer son dossard, le participant devra présenter une pièce d'identité.**

- Le port du dossard est obligatoire pour les traileurs. Le dossard fourni par l'organisation doit être porté sur la poitrine ou l'abdomen. Il doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Tout coureur sans dossard sera déclaré hors course. (Penser à se munir d'épingles ou d'un porte-dossard).
- Les dossards sont nominatifs. Aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Le coureur qui rétrocède son dossard sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve. Tout coureur participant avec un dossard acquis en infraction avec ce règlement sera disqualifié.

4) Ravitaillements et repas-barbecue

- Trois points de ravitaillement pour le Trail Les 3 Châteaux - 23 km dont l'un est uniquement liquide.

- Deux et un points de ravitaillement respectivement pour les Trails La Fontaine et le Morchêne 16 et 8 km (trail) et pour La Solognote - 15 km et le Parcours du Val - 9 km (marche nordique ou sportive).

- À l'arrivée, une collation (liquide et solide) sera proposée.

- ***Il n'y aura pas de gobelets jetables sur les ravitaillements. Chaque participant devra se munir de son gobelet personnel réutilisable.***

Un repas avec barbecue est offert à chaque concurrent dans un cadre champêtre avec animation musicale. Tout repas d'un accompagnateur (9 Euros par personne) nécessite une réservation préalable enregistrée lors de l'inscription sur Protiming ou adressée avec le bulletin d'inscription figurant sur le blog ou flyer.

5) Temps limites, barrière horaire et abandon

- **L'heure limite d'arrivée des courses est fixée à 19 h 10 pour le Trail Le Morchêne de 8 km, à 20 h pour le Trail La Fontaine de 16 km, à 20 h30 pour le Trail Les 3 Châteaux de 23 km, à 20 h 30 pour la Marche Nordique ou Sportive Le Val et La Solognote respectivement de 9 km et 15 km.**
- Passés ces délais, les concurrents qui se trouvent encore sur le parcours sont considérés comme hors-épreuve et sous leur seule responsabilité.

- ***Barrière horaire :*** Tout coureur du Trail Les 3 Châteaux - 23 km n'étant pas à 19 h 30 au 18ème km (soit 3 h de course) sera considéré comme hors-course et, pour des raisons de sécurité, sera invité à emprunter le parcours retour du 16 km pour rejoindre le "Village Départ-Arrivée".

- Tout abandon devra être signalé à l'organisation du Trail. Dans ce cas, le concurrent devra obligatoirement prévenir le bénévole baliseur le plus proche qu'il aura rencontré au préalable sur le parcours.

6) Sécurité, assistance médicale

- La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours aux endroits stratégiques (en particulier aux traversées de routes et bifurcations des parcours). Les participants doivent obligatoirement respecter les consignes données par ces signaleurs ainsi que les instructions communiquées au départ des courses.

- Sur les parties des parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, faire preuve de vigilance et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

- La surveillance médicale est assurée **par un médecin et par une association de secouristes (Protection Civile 45)**.

- Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de se présenter à un signaleur ou de demander à un autre coureur de prévenir les secours. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours ou un signaleur.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance (physique ou psychique) ou d'accident consécutif au mauvais état de santé d'un participant. À aucun moment, l'organisation ne pourra être tenue responsable de problèmes médicaux incombant au coureur pendant la course et après la course.

7) Assurance

- L'organisateur est couvert par une Assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de l'épreuve **(Smacl)**. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

- Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre Assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement et bien vérifier les couvertures de l'assurance choisie.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objets personnels ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

8) Chronométrage, Classement, Cadeaux de participation et Récompenses

• Chronométrage et classement :

- **Pour le Trail** : le chronométrage et le classement sont assurés par la Société ***Protiming***. Chaque dossard est équipé d'une puce électronique permettant d'établir le temps de course et le classement. Il est interdit de plier le dossard.
- Tout coureur ne finissant pas la course sur laquelle il s'est inscrit ne sera pas classé.

- Pour la **Marche Nordique ou Sportive** : l'épreuve étant libre et ouverte à tout public, il n'est pas établi de chronométrage et de classement.

• Cadeaux et Récompenses :

- **Un cadeau de participation sera offert à chaque participant lors de la remise du dossard (aux 1000 premiers inscrits).**
- **Pour chaque épreuve du Trail, une récompense est prévue pour les 3 premiers masculins et féminins (classement scratch), au premier jeune masculin et féminin, au premier master masculin et féminin, au club (ou association) le plus représenté.**
- **Pour la Marche Nordique, une récompense est prévue au plus jeune masculin et féminin, au plus âgé masculin et féminin, au club (ou association) le plus représenté.**

- La remise des récompenses aura lieu de 19 h 30 à 20 h 30 selon les épreuves au "Village Départ-Arrivée". Seuls les concurrents présents à la remise des récompenses pourront y prétendre.

9) Catégories (masculin & féminin)

Catégories d'âge pour la saison 2025-2026 valables du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
U23 Espoirs	ES	2005 à 2007
U20 Juniors	JU	2008 et 2009
U18 Cadets	CA	2010 et 2011

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
35 ans et plus	MA	1992 et avant
35 à 39 ans	M0	1988 à 1991
40 à 44 ans	M1	1983 à 1987
45 à 49 ans	M2	1978 à 1982
50 à 54 ans	M3	1973 à 1977
55 à 59 ans	M4	1968 à 1972
60 à 64 ans	M5	1963 à 1967
65 à 69 ans	M6	1958 à 1962
70 à 74 ans	M7	1953 à 1957
75 à 79 ans	M8	1948 à 1952
80 à 84 ans	M9	1943 à 1947
85 ans et plus	M10	1942 et avant

10) Lutte anti-dopage

- **La manifestation étant une épreuve organisée sous l'égide de la FFA, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place.**
- **Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage selon les lois et règlements en vigueur (articles 230-1 et suivant du code du sport).**

11) Respect de l'environnement ; protection des lieux privés

- **La nature est un patrimoine fragile ; sa protection est l'affaire de tous. Chaque participant s'engage à respecter ces lieux et à ne pas quitter les parcours proposés.**

- **Chaque participant s'engage à ne pas revenir dans les propriétés privées traversées, les propriétaires nous accordant une autorisation consentie à titre exceptionnel pour ne les traverser que le jour de la manifestation.**
- **Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritus, sera mis hors-course.**

12) Droit à l'image et Loi "Informatique et Libertés"

Par leur engagement, les concurrents autorisent l'organisation, les médias et partenaires à utiliser sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, à l'occasion de leur participation au **Trail des Châteaux et de la Marche Nordique ou Sportive by Harmonie Mutuelle de ST CYR en VAL. C**ette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 99 ans dans le monde entier.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement et avec l'accord officiel de l'organisation.

- Loi "Informatique et Libertés" (CNIL) : Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque participant est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par l'organisateur. Toute participation au **Trail des Châteaux et Marche Nordique ou Sportive by Harmonie Mutuelle de ST CYR en VAL impliq**ue que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de Protiming de la manifestation susvisée. Chaque participant est informé qu'il a un droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : **trailsaintcyr45@gmail.com**

Les photos de la manifestation l'épreuve sont consultables et téléchargeables gratuitement par l'ensemble des participants via un album partagé Google Photos dont les liens sont indiqués sur le site trail-saint-cyr-en-val.fr. Si le participant souhaite le retrait ou le floutage d'un cliché sur lequel le concurrent apparaît, contactez l'organisateur à l'adresse trailsaintcyr45@gmail.com en nous précisant le lien ou le numéro de la photo concernée ; l'organisateur s'engagera à la soustraire sous 48 h.

13) Mise hors course, Réclamation

- La mise hors course d'un concurrent peut être décidée par le Président de l'Association U S SAINT CYR en VAL – section TRAIL » ou son représentant. Elle aura lieu dans les cas suivants : dépassement des délais de course et de la barrière horaire, non port du dossard réglementaire, geste ou attitude anti-sportive envers les organisateurs ou les concurrents, non-respect de l'itinéraire, non-respect de l'environnement et de manière générale non-respect du règlement. **Les décisions sont sans appel. Aucune réclamation n'est possible.**

14) Acceptation du Règlement, Modification du Règlement

- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.

- Les distances sont données à titre indicatif et peuvent varier selon le mode de mesurage.

- En cas de force majeure tel qu'un arrêté préfectoral ou municipal interdisant la manifestation, qu'une catastrophe naturelle ou de mauvaises conditions météorologiques, ou de toute autre condition pouvant engager la sécurité des concurrents ou des organisateurs, **l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou d'annuler la manifestation, cela sans préavis, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.**
- **En cas d'annulation par arrêté préfectoral ou municipal, tous les participants seront remboursés (hors frais d'inscription sur le site Protimig).**
 Par son engagement, tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter l'intégralité de ses clauses. Ce règlement est disponible sur simple demande auprès de l'organisation.
- **Ce règlement sera affiché le jour de l'épreuve.**

L'Association US SAINT CYR en VAL – section TRAIL